

Association des Responsables de Copropriété
27-29, rue Joseph Python
75020 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 Juin 2017

Programme d'actions pour l'exercice 2018 - Propositions

I- DEVELOPEMENT DE L'ARC

L'activité de l'association connaît une progression continue depuis plusieurs années. Le recrutement de salarié(e)s est donc envisagé et se confirmera, si nécessaire, d'autant plus que de nouveaux services vont être proposés.

Un projet est en cours de réflexion afin que l'ARC dispose de bureaux dans les DOM-TOM afin de permettre aux copropriétés adhérentes à l'ARC des territoires d'Outre-Mer, de pouvoir bénéficier d'une assistance.

Par ailleurs, sera mis en place la possibilité de consultations en soirée par le biais des nouveaux outils téléphoniques ou internet.

II- LES GRANDS COMBATS DE L'ARC

L'ARC va faire pression auprès du nouveau gouvernement pour rendre la gestion des copropriétés plus transparente.

Elle exigera notamment un décret qui définira les documents et options minimums que devra contenir l'extranet de la copropriété.

Plus généralement, il faudra que les pouvoirs publics soient plus stables sur les dispositifs d'aide à la gestion, surtout ceux relatifs au vote de travaux ambitieux (subventions, fiscalité, modalités de vote, etc.).

Une réflexion sera lancée pour que soit conférée la personnalité morale au conseil syndical. (à l'image des associations loi 1901)

III- LES EVENEMENTS ORGANISES PAR L'ARC

L'ARC continuera sa politique de communication à destination de l'ensemble de ses adhérents.

C'est dans ce cadre qu'elle multipliera les colloques et la publication de guides thématiques. L'ARC ouvrira une université de la copropriété, permettant aux conseillers syndicaux et syndics bénévoles de suivre des formations pratiques sur des sujets précis, tels que le contrôle des comptes, l'analyse du contrat-type ou, si le besoin se confirme, le nouveau sujet du copropriétaire bailleur.

IV- LES OUTILS ET SERVICES DEVELOPPES PAR L'ARC

L'ARC travaille sur un outil qui permettra aux conseillers syndicaux d'élaborer un cahier des charges en vue de réaliser un diagnostic technique global (DTG) conforme aux besoins de la copropriété.

Des observatoires de charges par ville seront livrés, afin de permettre aux adhérents d'avoir une meilleure visibilité sur les postes de dépense en dérive.

V- LES ACTIONS DE L'ARC

Il sera question de poursuivre nos actions sur la rénovation des copropriétés, en incitant les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de l'immobilier à mettre en place des mesures pérennes et efficaces telles que le PEC (Plan Epargne Copropriété) ou le financement partiel du fonds travaux pour les logements modestes.

A l'instar du contrat type, l'ARC réclamera une obligation légale faite au syndic de mise en concurrence périodique des contrats d'entretien, en vue de réduire les charges de copropriété.

VI- LES PERMANENCES DE L'ARC

L'ARC continue sa politique d'implantation territoriale, en proposant aux villes la dispense de formations spécifiques à leur territoire.

Par ailleurs, l'ARC travaille avec la fondation Abbé Pierre afin de mettre en place des dispositifs de prévention pour que les copropriétés ne basculent pas en difficulté.

L'ARC étudiera la faisabilité d'une implantation dans la région Est de la France depuis que cette zone n'est plus couverte par un membre de l'UNARC.

Pour le Conseil
d'Administration,
Le Président,
Gérard Andrieux